

Dépôt :

Claire Delcourt (LSAP)

Luxembourg, le 18 March 2026

Interpellat° PFAS & TFA

3

Motion

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- que les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), dites « polluants éternels », sont persistantes, bioaccumulables et associées à des risques sanitaires graves ;
- que la dépollution des PFAS est techniquement complexe, très coûteuse et que, sans instruments appropriés, ces coûts pèsent principalement sur les pouvoirs publics et par la suite sur les citoyens et citoyennes ;
- que le principe du « pollueur payeur » exige que les acteurs économiques mettant sur le marché des produits contenant des PFAS contribuent financièrement à la prévention et à la réparation de ces dommages ;
- que le Luxembourg, petit pays à forte densité et aux ressources en eau limitées, a un intérêt particulier à se doter d'outils financiers pour prévenir, limiter et réparer les dommages liés aux PFAS, en complément des instruments existants ;

Invite le Gouvernement à

- créer un « Fonds de dépollution PFAS » destiné à financer les mesures de prévention, de surveillance, de gestion des risques et de dépollution des contaminations aux PFAS sur le territoire luxembourgeois ;
- prévoir que ce fonds soit principalement alimenté, d'une part, par une redevance spécifique due par les importateurs de substances et produits contenant des PFAS, et, d'autre part, par les amendes et sanctions résultant du non-respect des normes applicables en matière de PFAS et de la responsabilité pour les pollutions causées, dans le respect du droit de l'Union européenne ;
- introduire une dérogation fiscale pour les produits sans PFAS, sur base d'une liste de produits établie par règlement grand-ducal ;

- définir, en concertation avec les parties prenantes concernées, des critères transparents pour l'utilisation des moyens du fonds, couvrant notamment la dépollution de sites et de masses d'eau, l'adaptation des stations d'épuration et la surveillance renforcée.



Claire Delcourt



Marc Baum